



Quels types de brebis de réforme faut-il engraisser ?

Ce sont les brebis maigres et très maigres en début d'engraissement qui dégagent les meilleures marges, à condition toutefois d'être vendues bien finies et de ne pas dépasser 4 mois de finition.

L'état corporel des brebis en début d'engraissement est sans aucun doute le critère qui influence le plus l'intérêt économique de cette technique. Ainsi, la marge moyenne dégagée (prix de vente auquel sont soustraits les charges d'alimentation et le prix estimé en début d'engraissement) s'établit à 42 € par brebis maigre contre 7 € pour les brebis en état corporel moyen en début d'engraissement tous régimes confondus (tableau). Toutes les brebis qui présentent un état corporel supérieur à 2 (sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse) doivent donc être vendues en l'état. À l'inverse, les brebis maigres et très maigres peuvent être engraisées à condition qu'elles présentent un bon état sanitaire et que les stocks d'aliments de l'exploitation soient suffisants.

Produire des brebis en 100 jours

Les brebis maigres assurent des croissances soutenues de l'ordre de 150 grammes par jour et sont finies en moyenne en 100 jours d'engraissement. Mais certaines d'entre elles n'ont pas ce potentiel et il est n'est pas possible de le déterminer à l'avance. Afin de ne pas induire des charges d'alimentation trop importantes, une commercialisation au bout de 4 mois maximum est alors conseillée. Les brebis peuvent par exemple être identifiées à la peinture en début d'engraissement en notant le mois. Choisir alors des bombes de couleur qui perdurent dans le temps : vert, rouge et bleu par exemple. Quatre mois plus tard, elles sont alors vendues quel que soit leur état d'engraissement.

Brebis très maigre (en haut) et maigre (en bas) : engraissement possible



Brebis présentant un état d'engraissement moyen (en haut) et grasse (en bas) : à vendre en l'état



© Photos : Cirpo

Les critères sans importance

Les critères suivants n'influencent pas l'intérêt économique lié à l'engraissement des brebis de réforme :

- L'âge des brebis jusqu'à 8 ans inclus.
 - Le nombre d'incisives manquantes.
 - La cause de réforme sauf si pathologie.
 - La durée entre le tarissement et la mise en engraissement.
 - Le type génétique s'il s'agit de races bouchères et prolifiques.
- Le nombre de données en races rustiques est insuffisant dans l'étude pour pouvoir conclure.

LA NOTE D'ÉTAT CORPOREL INITIALE EST LE PRINCIPAL FACTEUR DE LA MARGE BRUTE¹ (Résultats obtenus pour des brebis commercialisées finies)

Note d'état corporel	Nombre de brebis	Marge brute ¹ par brebis
0,5	13	43,8 €
1	26	44,6 €
1,5	54	36,5 €
2	116	15,0 €
2,5	126	11,3 €
3	84	-6,7 €
Moyenne	419	15,1 €

Source : Institut de l'Élevage

¹ La marge brute est égale au prix de vente de la brebis, moins le prix de vente estimé en début d'engraissement et les charges alimentaires



© Photo : Cifpa

Repérer les brebis en début d'engraissement et ne pas dépasser 4 mois.

Des brebis maigres mais sans problème sanitaire

Même si elles sont maigres, les brebis de réforme doivent être en bon état sanitaire. Les boiteries et problèmes récurrents sont rédhibitoires. D'autre part, si elles sont à l'herbe, le suivi du parasitisme interne est un postulat à la réussite de la technique.

➔ EN RÉSUMÉ

- Seules les brebis maigres sont aptes à dégager une marge de l'ordre de 40 € par brebis.
- Les brebis qui présentent un problème sanitaire sont à exclure.
- Les autres critères liés aux brebis (âge, nombre d'incisives manquantes...) n'influencent pas le résultat économique.

Étude réalisée de 2013 à 2015 avec le soutien financier de FranceAgriMer et le pilotage de l'Institut de l'Élevage sur les sites suivants :

- pôle régional ovin de Charolles (71) ;
- Fédatest (43) ;
- les EPLEFPA de Crézancy (02), Limoges et du Nord Haute-Vienne sur les sites de Magnac Laval et des vaseix (87), Mirecourt (88), Montargis (45), Montmorillon (86), Moulins (03), Saint Pouange (10) ;
- la ferme expérimentale de Carmejane (04) ;
- le centre d'allotement de l'organisation de producteurs Limovin (87) ;
- le CIIRPO sur le site du Mourier (87).

Pour en savoir plus
www.idele.fr et www.inn-ovin.fr



FEUILLE DE CALCUL :

- Outil de simulation de l'intérêt économique de l'engraissement des brebis de réforme

VIDÉO :

- Évaluer l'état corporel des brebis

FICHES TECHNIQUES :

- Quels types de brebis de réforme faut-il engraisser ?
- Note d'état corporel : grille de notation et recommandations

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 05 55 00 40 37 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr / www.idele.fr

10/2015. Document réalisé avec le soutien financier de :

